

CENTRE DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ
ET L'INJUSTICE AU RWANDA (CLIIR*)

Boulevard Léopold II, n°227

1080 BRUXELLES

Tél/Fax : 0032.81.60.11.13

GSM : 0032.476.70.15.69

Mail : cliir2004@yahoo.fr

Bruxelles, le 22 mai 2010

L'industrie du génocide rwandais

INTRODUCTION :

D'après le dictionnaire **une industrie est un ensemble des activités des métiers qui produisent des richesses par la mise en œuvre des matières premières**, par l'exploitation des mines, des sources d'énergie, etc. Exemples : *industrie automobile, industrie textile*. L'industrie peut se définir aussi comme toute activité économique organisée sur une grande échelle. Exemple : *industrie du spectacle*.

Pour le cas du Rwanda, je qualifierai « *d'industrie du génocide rwandais* » toutes les richesses générées par « *l'exploitation militaire, géopolitique, sociopolitique, socioéconomique et judiciaire* » du génocide rwandais ».

Les **bénéficiaires**, les **exploitants**, les **employés** et les **sous-traitants** de ce génocide travaillent comme de véritables « **industriels** » et souvent « **industrieux**¹ » et savent utiliser et exploiter toutes les techniques de marketing commercial habituel pour rentabiliser leur « *industrie du génocide* » sans scrupules. Il existe de nombreuses victimes de cette industrie.

Les victimes de « l'industrie du génocide rwandais » sont essentiellement les victimes Tutsis, Hutus et Twas (morts ou rescapés des crimes de génocide qui ont frappé toutes les ethnies).

1) Les bénéficiaires et les exploitants du génocide rwandais sont essentiellement **des chefs militaires et politiques** du Front Patriotique Rwandais (FPR) regroupés dans une sorte de « **cartel du crime organisé**² » qui fonctionne comme n'importe quelle structure maffieuse.

¹ **Industrieux**, euse adj litt. : adroit, habile dans son métier.

² Ces cartels combinent trois modes d'organisation qui s'excluent ici.....

Un cartel criminel est d'abord une hiérarchie militaire :

1) Une organisation économique financière de type capitaliste, structurée selon les mêmes paramètres de maximalisation du profit, de contrôle vertical et de productivité que n'importe quelle multinationale industrielle, commerciale ou bancaire légale ordinaire.

2) En même temps, le cartel est une hiérarchie militaire. La violence est au fondement de toute association criminelle. Une violence souvent extrême, entièrement soumise à la volonté d'accumulation monétaire, de domination territoriale et de conquête de marchés

Une société multinationale prospère par l'initiative personnelle, le libre jeu à l'intérieur de structures souples, de la volonté accumulatrice de chacun de ses membres.

Une structure militaire, par contre fonctionne sur le mode autoritaire. La hiérarchie militaire se définit par la relation commandement/Obéissance. Obéir aveuglement jusqu'à la mort, aux ordres de ses chefs constitue le premier devoir du soldat.

3) Le 3^{ème} mode d'organisation auquel fait appel le cartel criminel est **la parenté clanique, la structure ethnique**. Ce 3^{ème} mode, la formation ethnocentrique, est en principe exclusif des autres sociabilités mentionnées, **la hiérarchie militaire et la formation capitaliste**. Or, ici aussi, le cartel criminel surmonte la contradiction et crée la symbiose.

La différence entre les mafias ordinaires et ce « cartel du crime » rwandais, c'est que le chef de ce « cartel du crime organisé » au Rwanda n'est autre que le chef de l'Etat rwandais, le général Paul KAGAME, qui concentre entre ses mains tous les pouvoirs (**exécutif, législatif et judiciaire**) et toutes les forces de sécurité ainsi que tous les services de renseignements qui paralysent toutes les institutions officielles de l'Etat Rwandais. En tant que chef de l'Etat, le général Paul Kagame contrôle toutes les forces de police, l'armée, la Local Defense Forces (LDF) et sa nouvelle milice appelée « *Intore* » chargée de surveiller étroitement la population et de renforcer l'appareil de terreur existant.

Pour exercer le terrorisme d'Etat sur n'importe quel citoyen, le président Paul Kagame s'entoure de ses plus fidèles généraux et officiers supérieurs, tous impliqués dans les crimes de génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité. Récemment il a promu plusieurs de ces généraux qui sont visés par les 40 mandats d'arrêt (*Voir la liste de certains officiers promus dans notre Mémo n° 8 sur l'Impunité adressé aux gouvernements, belge, UK, USA et à l'Union Européenne le 21/04/2010*). C'est le président Kagame et ses chefs militaires qui sont les véritables bénéficiaires et exploitants de cette « *industrie du génocide rwandais* ». Pour mieux désinformer et manipuler l'opinion publique rwandaise et internationale, ces chefs militaires ont réduit le génocide rwandais aux seules victimes tutsies de ce gigantesque génocide. Ils ont suspendu les derniers journaux indépendants : UMUSESO et UMUVUGIZI qui osaient encore critiquer la mauvaise gouvernance et la corruption qui gangrènent le Rwanda depuis environ 16 ans de règne du FPR.

L'exploitation socio-politique du génocide rwandais permet aux bénéficiaires et exploitants du génocide d'éliminer physiquement, judiciairement ou politiquement tous les opposants politiques réels ou supposés. Peu importe qu'ils soient issus de l'ethnie Hutu ou Tutsi (*exemples : l'emprisonnement arbitraire de M. Déogratias MUSHAYIDI, président du Pacte de Défense du Peuple (PDP) IMANZI, kidnappé au Burundi et déporté vers le Rwanda le 05/03/2010, l'arrestation et l'interdiction d'exercer ses activités politiques au Rwanda de Mme Victoire INGABIRE Umuhozza, présidente des FDU-INKINGI*).

L'exploitation socio-politique du génocide a permis aux bénéficiaires et exploitants du génocide d'assassiner, d'emprisonner ou de contraindre à l'exil de nombreux anciens dignitaires Hutus et leurs descendants. Les assassinats et les emprisonnements arbitraires sont nombreux et plusieurs descendants ou parents des dignitaires Hutus croupissent en prison sans procès ou après avoir été victimes des procès inéquitables (*exemples : emprisonnements arbitraires des fils des anciens bourgmestres Hutus : Ambroise CYUBAHIRO, Eugène NGABWA, l'ancien sous-préfet Pierre NTAMUSHOBORA, etc.*).

2) Les employés de « l'industrie du génocide » sont constitués par des **juges** (ordinaires ou des juges Gacaca), des **délateurs**, des **vrais et/ou faux témoins à charge** qui opèrent comme de véritables « acteurs de cinéma » destinés à jouer indéfiniment dans plusieurs films. Ici les « films » étant des « procès ordinaires ou Gacaca ». Pour augmenter le rendement de cette industrie, les « huissiers de justice » viennent accélérer les « fausses » ventes aux enchères des biens saisis par les tribunaux ordinaires et les tribunaux Gacaca. Les faux témoins souvent

Chacun des trois modes d'organisation : capitaliste, militaire et ethnique – possède sa propre et redoutable efficacité. (...) Dans la vie ordinaire les 3 formations s'excluent et s'opposent entre elles.

En les combinant (les 3 modes d'organisation), le cartel criminel parvient à additionner les efficacités propres à chacune d'elles. D'où sa force victorieuse et l'immunité qu'il oppose généralement à toute tentative de pénétration policière.

sollicités pour calomnier des accusés Hutus innocents sont des professionnels de la délation institutionnalisée au Rwanda.

D'après le dictionnaire, **la délation est une dénonciation intéressée et méprisante. Un délateur** est une personne qui pratique la délation, un dénonciateur. La délation dont nous parlons dans ce document est un système criminel mis en place par le régime du (FPR) Front Patriotique Rwandais pour calomnier et faire emprisonner des personnes innocentes. Ce régime a implanté au Rwanda des milliers de syndicats de délateurs directement recrutés, formés, protégés et financés par les agents de la DMI (Directorate of Military Intelligence).

La consolidation de ces syndicats de délateurs s'est accompagnée par une terrible « *épuration ethnique et politique de la Magistrature rwandaise* ». Elle débuta par l'enlèvement et la disparition du Président ad intérim du Tribunal de Première Instance de Kigali, Monsieur Gratien RUHORAHOZA le 5 octobre 1994 parce qu'il avait libéré des détenus dont les dossiers étaient tout à fait vides. Plusieurs magistrats Hutu furent assassinés. Des magistrats Tutsis furent contraints de s'exiler (exemple : le juge tutsi Jariel RUTAREMARA qui osa prononcer l'acquittement de l'évêque catholique de Gikongoro, Monseigneur Augustin MISAGO, qui fut arrêté le 14/04/1999 puis libéré le 15/06/2000).

Plus de 40 magistrats hutu courageux et honnêtes furent ciblés (par des délateurs manipulés par les extrémistes tutsi) et emprisonnés en vue de les museler et de les écarter. L'ancien procureur de Kigali ad intérim sous le régime de Paul Kagame, Monsieur Silas MUNYAGISHALI, fut condamné grâce aux syndicats de délateurs et exécuté le 24/04/1998 parmi les 22 condamnés à mort exécutés à cette date. L'ancien procureur de Butare sous le régime de Paul Kagame, Monsieur Célestin KAYIBANDA, fut maintenu en prison sans procès pendant plus de six ans avant d'être libéré par le courageux procureur général Jean Marie Vianney Mbarushimana (qui fut limogé et éjecté du système judiciaire par après).

Une autre catégorie des employés de cette industrie ce sont les « *voyous et les bandits de tout acabit* » qui sont sollicités et loués par les « *industriels du génocide* ». Ils se sont donnés un nom honorable : « **les commissionnaires** » des tribunaux GACACA. C'est-à-dire que ces commissionnaires doivent bien travailler pour toucher des « commissions » sur les ventes aux enchères biens saisis par les tribunaux à l'issue des procès inéquitables. Pour gagner leur vie et toucher leur part du butin, les « commissionnaires » doivent rechercher des maisons, des propriétés ou des terrains appartenant à des Hutus (innocents ou coupables) pour ensuite les renseigner auprès des « *industriels du génocide* » qui recourent aux services des juges Gacaca corrompus. Une fois que les « biens à saisir » sont identifiés ainsi que leurs propriétaires légitimes, des faux procès Gacaca sont montés d'urgence et chaque intervenant dans cette industrie apporte sa contribution pour déclencher « des procès Gacaca inéquitables » qui aboutiront à la spoliation des biens d'autrui en toute IMPUNITE.

Par exemple, on nous rapporte qu'un certain NKUBIRI alias « **Boss** », un homme assez riche, est devenu fort célèbre dans les juridictions Gacaca de REMERA (ville de Kigali) . De telle sorte que les juges Gacaca le craignent et se mettent à son service pour liquider les biens meubles et immeubles appartenant à des Hutus innocents. Cet homme est réputé jouer un rôle important dans l'industrie du génocide dans certains quartiers de Remera. Il serait habitué à louer de nombreux « *commissionnaires* » pour trouver des biens immobiliers à vendre aux enchères par les tribunaux.

Les victimes de cette industrie sont très nombreuses :

Les justes n'ont jamais été épargnés par l'industrie du génocide. Parmi les victimes on retrouve ceux que nous qualifions de « *justes* ». Il s'agit des hommes et des femmes qui ont sauvé, aidé, évacué, caché ou racheté des personnes menacées pendant le génocide d'avril à juillet 1994. Nous pouvons citer les personnes suivantes :

- **L'abbé Joseph NDAGIJIMANA** : ce prêtre catholique Hutu, connu pour avoir nourri, logé, évacué et sauvé des centaines de Tutsis, a été emprisonné depuis 1995 et condamné à perpétuité le 19/01/2001 par la chambre spécialisée du Tribunal de première Instance de Gitarama. Lorsqu'il interjeta appel, son procès en appel fut reporté 13 (treize) fois avant d'être renvoyé devant les juridictions Gacaca ou les témoins à décharge furent muselés. Il a été auditionné pendant 4 ans avant d'être acquitté par le tribunal Gacaca de Byimana le 26/08/2009. Au lieu de le libérer, le SNJG (Service National des Juridictions Gacaca) lui envoya les juges Gacaca venus de Nyanza qui le condamnèrent à perpétuité avec isolement le 22/12/2009.
- **Le général Léonidas RUSATIRA**, emprisonné arbitrairement en 2002 pendant 3 mois à Bruxelles sur demande du TPIR (Tribunal Pénal International pour le Rwanda). Il fut libéré par l'ancienne procureur Carla Del Ponte qui est venu le voir en prison. Dernièrement la radio britannique BBC a annoncé que sa maison de Kigali (Rwanda) a été vendue aux enchères après un procès Gacaca inéquitable.
- **NSENGIYUMVA Fidèle** (alias CASTRO) a été emprisonné pendant plus de 5 ans pour avoir sauvé plus de 600 orphelins du génocide ramassés dans la ville de Kigali. Cette action humanitaire a été menée conjointement avec un bienfaiteur français, **Marc VAITER** et l'ancien Sous-préfet des affaires sociales à la Préfecture de la Ville de Kigali, **Aloys SIMPUNGA**. Les trois bienfaiteurs ont créé trois orphelinats avant d'être emprisonnés arbitrairement. Leurs orphelinats ont été démantelés après leur emprisonnement et la mort de Marc VAITER. Il a été récompensé par un emprisonnement arbitraire pendant 5 (cinq) ans dans la prison de Kigali. Il est sorti sans procès et tout à fait malade. Il n'a reçu aucun dédommagement.
- **Monsieur Jean Marie Vianney KAREKEZI**, un secouriste de la croix rouge rwandaise qui a évacué et conduit dans les hôpitaux des milliers de blessés dans la ville de Kigali pendant les massacres d'avril à juillet 1994. Il a été emprisonné arbitrairement à la prison de Kigali pendant plus de 11 ans avant d'être libéré par un tribunal Gacaca.
- **30 volontaires du CICR** (Comité International de la Croix Rouge), qui ont nourri et soigné plus de 35.000 réfugiés à l'Evêché de Kabgayi, ont été emprisonnés arbitrairement pendant 7 ans. Certains sont morts en prison, les survivants libérés sont traumatisés à vie.
- **Le 23 avril 2003, le Lt Colonel Augustin Cyiza**, président de l'Association ARDESTABLE RONDE, est porté disparu à Kigali jusqu'à ce jour. Il a sauvé de nombreuses personnes menacées pendant le génocide de 1994. Rappelons qu'il a été président de la Cour de Cassation et Vice président de la Cour Suprême de 1995 à 1998 sous le régime FPR.
- **Le 6 septembre 2005, le prêtre belge, le père Guy THEUNIS**, a été arrêté et emprisonné arbitrairement à Kigali alors qu'il est reconnu pour avoir milité pour les droits humains et une presse indépendante au Rwanda. Il a été transféré en Belgique comme détenu libre, mais poursuivi inutilement car son intégrité morale est reconnue par tous ceux qui l'on connu. Etc.

L'absence de justice est un autre fléau qui fait prospérer l'industrie du génocide:

La mise en place d'un juge unique dans les tribunaux ordinaires a compliqué l'arbitraire et encouragé la corruption qui règne dans ces tribunaux. Les procès inéquitables sont vite montés et des citoyens Hutus innocents se retrouvent emprisonnés et dépossédés de leurs

biens. Avant la réforme judiciaire, il était déjà difficile d'avoir un procès équitable suite à l'ingérence du pouvoir exécutif dans les procès du génocide ou des délits de droit commun.

Nous constatons l'utilisation des tribunaux Gacaca comme une Arme de destruction Massive (ADM) contre des citoyens ordinaires, des intellectuels et contre des propriétaires immobiliers et des propriétés agricoles ou forestières.

Il s'est développé une sorte « d'industrie du génocide rwandais » qui sévit au Rwanda. En voici un exemple : pour s'emparer à peu de frais d'un immeuble appartenant à un hutu, tous les moyens malhonnêtes inimaginables sont déployés. Des « juges » GACACA corrompus ou nommés par les dignitaires du régime FPR s'organisent pour condamner des Hutus innocents pourvu qu'ils possèdent des biens immobiliers ou des propriétés agricoles ou forestières. Il suffit de trouver quelques « *voyous ou pauvres types* » à « louer » et prêts à jouer la comédie dans les Gacaca pour une poignée de monnaie ou pour quelques verres de bière. Lorsque les accusés apportent de nombreux témoins à décharge, les juges les terrorisent en les accusant d'avoir reçu des pots de vin pour venir défendre des « *génocidaires Hutus* ». Les témoins à décharge qui résistent au chantage et qui osent parler sont condamnés à des peines allant de 3 mois à 30 ans de prison pour « *corruption ou insubordination* » et dont les preuves ne seront jamais produites. Ainsi, les voyous ou autres pauvres individus « *loués pour calomnier* » des Hutu innocents sont protégés et leurs faux témoignages ne sont contestés par personne.

Les autres victimes de l'industrie du génocide sont estimées à des milliers de citoyens Hutus innocents. Ils ont eu le malheur de posséder des biens mobiliers et immobiliers, des propriétés agricoles ou forestières. Nous ne pouvons pas citer tous les noms de ces victimes innocentes de cette « industrie ». Parmi ces dernières il y a des cas extraordinaires. Citons quelques unes des victimes :

- **Monsieur Mélane NZABAKIKANTE** était le petit frère de l'ancien président de la République rwandaise Juvénal HABYARIMANA assassiné dans l'attentat terroriste du 6/04/1994. **Il est mort le 18/09/1989.** Curieusement le 15/08/2009, le tribunal Gacaca de Muhumyo l'a condamné à payer 9.000.000 Frw pour payer 30 vaches qu'il aurait volées pendant le génocide de 1994. Soit près de 5 ans après sa mort.
- **Monsieur Japhet BIZIMANA alias « Kimararungu » est un ressortissant burundais et un ancien employé de l'Ambassade USA à Kigali.** Il a été évacué de Kigali le 10/04/1994 dans le même cortège qui a rapatrié le corps du président burundais Cyprien Ntaryamira assassiné dans l'attentat terroriste du 6/04/1994. Arrivé le 10/04/1994 à Bujumbura au Burundi, il s'est envolé le 12/04/1994 vers Naïrobi au Kenya avec toute sa famille. Il n'est plus retourné au Rwanda. Il n'a donc pas pu commettre de crimes de génocide au Rwanda. Mais l'industrie du génocide s'est occupée de ses biens immobiliers restés au Rwanda. Son locataire, Twahirwa Bosco, s'est arrangé pour le traduire devant un tribunal Gacaca. Le 21/02/2009, Japhet Bizimana a été acquitté par le Gacaca grâce à ses voisins qui l'ont innocenté. Le SNJG (Service National des Juridictions Gacaca) lui avait remboursé en octobre 2009 l'argent des loyers que Twahirwa Bosco avait versé sur son compte. Le 21/12/2009, les « industriels » du Gacaca ont placé sur sa maison une affiche de vente aux enchères prévue le 28/12/2009. Par la suite cette affaire a été portée devant la Commission mixte rwando burundaise chargée de résoudre les biens des ressortissants rwandais et burundais qui résidaient respectivement dans les deux pays. Pendant sa réunion du 22/04/2010, cette Commission mixte a décidé que les biens immobiliers de M. Japhet BIZIMANA soient protégés contre les prédateurs de « l'industrie du génocide ». Mais les bénéficiaires et les exploitants de cette industrie ne désarment pas. La maison est toujours mise en vente malgré l'acquiescement du tribunal Gacaca et la décision de la

Commission mixte. L'affaire a été soumise à l'ambassade du Rwanda de Bruxelles aux dernières nouvelles. Affaire à suivre.

- **Monsieur RWABAHIZI Jean, un ancien chauffeur de l'Ambassade de France** à Kigali a été condamné le 03/04/2010 à 19 ans de prison par un tribunal Gacaca de Nyarugenge. **Le samedi 9 janvier 2010, M. Rwabahizi Jean est arrivé** au Rwanda en provenance de la France. Il venait s'occuper de son immeuble composé de 2 étages et d'un rez-de-chaussée. Cet immeuble, qui se trouve dans la cellule Rukiri II à Remera dans la ville de Kigali, compte 8 appartements résidentiels qui sont loués par plusieurs personnes. Pendant son séjour à Kigali, il a logé dans son immeuble jusqu'au jour de son arrestation. **Le mardi 12 janvier 2010 vers 9h, des policiers sont venus l'arrêter** et l'ont conduit directement à la prison de Kimironko. Les policiers lui ont raconté qu'un tribunal Gacaca l'a condamné à 30 ans de prison pour avoir massacré les tutsis. Curieusement personne dans sa famille ou celle de son épouse n'avait jamais entendu parler d'un quelconque procès Gacaca qui aurait jugé M. RWABAHIZI Jean par contumace. En effet, l'épouse de Jean Rwabahizi, **Madame Zena MUKABUDUWE, a été, elle aussi, calomniée et emprisonnée arbitrairement à la prison de Kigali du 22/08/1994 au 22 janvier 1995.** Elle fut libérée par la Commission de triage présidée par l'ancien Procureur de la République près le Parquet de Kigali, Monsieur François Xavier NSANZUWERA. Dans son attestation datée du 13/09/1998 qu'il a délivrée à Madame Zena Mukabuduwe à Bruxelles, l'ancien procureur Nsanzuwera atteste qu'elle a été victime de la convoitise de leurs biens immobiliers. Voici un extrait de cette attestation : « (...). *Elle fut détenue dans la Prison centrale de Kigali directement après la fin du génocide du printemps 1994. Elle fut libérée en janvier 1995 par la Commission de triage présidée par le procureur de la République. Comme plusieurs de ses codétenus, elle (Mme Zena) avait été victime de la délation qui a frappé et qui continue de frapper des rwandaises et des rwandais qui furent détenus à cause de leurs biens immobiliers et mobiliers.* ... ».
- **Monsieur RYUMUGABE Jean Baptiste a été condamné** à perpétuité en août 2009 sur l'initiative des individus qui tenaient à « manger sa maison ».
- **Plusieurs commerçants et hommes d'affaires Hutus ont été condamnés par les tribunaux Gacaca.** Citons pour mémoire quelques noms : KANYANGOGA Thomas (commerçant de Kayonza, Kibungo), Monsieur MUGAMBIRA Aphrodis (commerçant de Kibuye, voir Umuseso n°374 du 21 au 28/09/2009 page 37). Les commerçants NSEKUYE et SEBUSHUMBA de Kigali Ville (procès Gacaca de Gatsata)

Le génocide est un fond de commerce inépuisable :

Le génocide rwandais est devenu un « *fonds de commerce* » inépuisable pour réaliser n'importe quel projet macabre. Prenons par exemple les persécutions dirigées contre des religieux Hutus. Plusieurs prêtres catholiques, protestants, adventistes, pentecôtistes, etc. ont été emprisonnés et condamnés arbitrairement à de lourdes peines de prison depuis l'arrivée du FPR au pouvoir. Parmi les prêtres et les religieuses catholiques détenus les plus célèbres nous pouvons retenir la Sœur Benebikira Théopista MUKARUBIBI, les abbés Joseph NDAGIJIMANA, Denis SEKAMANA, Emmanuel NTULIYE, Laurent Ndagijimana, etc. Prenons l'exemple d'une accusation fantaisiste : "***Mukarubibi a débranché les sérums vitaux de malades tutsis et a délibérément affamé des patients, dont des enfants et des femmes enceintes***", à l'hôpital de l'université du Rwanda, a déclaré le juge-président du Tribunal Gacaca de Huye (ville de BUTARE), Monsieur Jean-Baptiste Ndahumba. Parmi les religieux non catholiques emprisonnés arbitrairement, il y a Monseigneur **Philémon MUNYAGISAKA** de l'Eglise Méthodiste Libre au Rwanda. Il a été condamné à

l'emprisonnement à perpétuité avec isolement le 15 août 2009 par le tribunal Gacaca de Kinunga -Gikondo.

Pour permettre à l'industrie du génocide de s'implanter et de se consolider au Rwanda, le régime du président Paul Kagame avait procédé à la destruction de la Société Civile rwandaise. Les militaires du FPR avait déjà commencé par décapiter l'Eglise Catholique du Rwanda. En effet, **le 5 juin 1994, le FPR décapite l'Eglise catholique du Rwanda** par le massacre de trois évêques et une dizaine de prêtres catholiques à Gakurazo, commune Mukingi, préfecture de Gitarama. Les trois évêques catholiques sont Mgr Vincent Nsengiyumva, Archevêque de Kigali, Mgr Thaddée Nsengiyumva, Evêque de Kabgayi, Mgr Joseph Ruzindana, Evêque de Byumba et Mgr Innocent GASABWOYA qui était tutsi. Le 30/11/1996, Mgr Phocas Nikwigize, évêque du diocèse de Ruhengeri fut enlevé par les soldats du FPR et porté disparu depuis.

En tant que doyenne de la Société Civile Rwandaise, l'Eglise Catholique du Rwanda constitue le plus grand « *témoin gênant* » de l'histoire du Rwanda pour les extrémistes tutsi qui continuent de décimer des civils innocents sous plusieurs formes et qui tentent de la démanteler.

Conclusions :

Il faut arrêter l'industrie du génocide rwandais avant qu'elle ne détruise le Rwanda en l'entraînant dans une nouvelle guerre. La décadence de tout pouvoir est d'abord civique.

Cette industrie a créé une sorte d'anarchie au Rwanda. Cette industrie est animée par des individus égoïstes. **Comme tous les autres régimes dictatoriaux, le pouvoir du président Paul Kagame a déjà vécu les trois âges.**

Or, aucune classe dirigeante ne peut résister à l'égoïsme individualiste. Les gouvernants doivent au moins donner l'impression qu'ils s'occupent du bien commun ; mieux, ils doivent s'en occuper réellement s'ils veulent justifier leurs privilèges. Chateaubriand l'a écrit, dans ses Mémoires d'outre-tombe d'une manière définitive :

« Une classe dirigeante connaît trois âges successifs : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges, l'âge des vanités. Sortie du premier, elle dégénère dans le deuxième et s'éteint dans la troisième ».

Quand une classe dirigeante s'écroule, cela peut entraîner l'écroulement de la société si des dirigeants de remplacement ne sont pas prêts à prendre sa place. Au Rwanda, l'opposition démocratique sera-t-il redresser le pays ? Qui vivra verra.

Fait à Bruxelles, le 22 mai 2010.

Pour le Centre, **MATATA Joseph**, Coordinateur.

CLIIR* : Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda est une association de défense des droits humains basée en Belgique, créée le 18 août 1995. Ses membres sont des militants des droits humains de longue date. Certains ont été actifs au sein d'associations rwandaises de défense des droits humains et ont participé à l'enquête CLADHO/Kanyarwanda sur le génocide de 1994. Lorsqu'ils ont commencé à enquêter sur les crimes du régime rwandais actuel, ils ont subi des menaces et ont été contraints de s'exiler à l'étranger où ils poursuivent leur engagement en faveur des droits humains.

Remarques : Les délateurs expérimentés se transforment en acteurs de Cinéma

Au début en 1994, les délateurs étaient des amateurs qui bricolaient plus ou moins des mensonges, de fausses preuves pour calomnier des personnes désignées.

Aujourd'hui (15 ans après) les délateurs, qui ont grandi dans la culture du mensonge et qui ont acquis beaucoup d'expérience dans l'art de mentir, sont devenus de véritables acteurs de cinéma capables de jouer dans plusieurs spectacles « judiciaires ». Depuis 15 ans, le régime FPR a imposé au peuple rwandais la culture du mensonge comme un « nouveau mode de vie ». Devant toutes les juridictions du Rwanda que ce soit les tribunaux ordinaires ou les tribunaux GACACA, des citoyens Hutus sont victimes du « **Mensonge collectif** ». Celui qui tente de démonter ce mensonge est exclu, persécuté, emprisonné, exilé, voire tué.

Si à Hollywood, l'industrie cinématographique a enrichi de nombreux acteurs de cinéma, au Rwanda c'est l'INDUSTRIE du GENOCIDE qui s'est développé durant ces 15 dernières années. Les délateurs bien expérimentés dans l'ART de MENTIR et de calomnier, sont très sollicités et utilisés dans les procès GACACA très expéditifs qui ne visent qu'à condamner un maximum de citoyens Hutus propriétaires de biens immobiliers et des propriétés terriens. Les propriétaires, MORTS ou VIFS sont condamnés sans état d'âme avec l'objectif immédiat de vendre aux enchères leurs biens pour soit disant « *dédommager des rescapés Tutsis* » qui prétendent souvent avoir été pillés pendant le génocide. Naturellement, les pillards sont des intellectuels et des hommes d'affaires Hutus qui seraient devenus tous des voleurs pendant le génocide. En réalité, la plupart des procès GACACA qui se tiennent aujourd'hui partout au Rwanda ne visent qu'à enrichir les dignitaires du régime FPR et les syndicats de délateurs qui facilitent les emprisonnements arbitraires des Hutus innocents. C'est cette façon de s'enrichir en spoliant les biens des Hutus innocents qui est qualifiée d'industrie du génocide rwandais.

Cette industrie du génocide a déjà ruiné plusieurs familles Hutus, des veuves et des orphelins Hutus dont les maris et les parents ont été massacrés par le FPR au Rwanda et au Congo. A l'aide des ventes aux enchères, leur héritage familial est volé par des dignitaires tutsis sous la couverture des tribunaux GACACA détournés, depuis 2002, de leur mission principale : **rétablir la vérité et réconcilier les rwandais** (voir Communiqué n°80/2005 du CLIIR).

Cette « industrie du génocide rwandais », sous couvert des tribunaux GACACA, a permis au régime FPR de raffiner sa politique génocidaire contre des citoyens innocents. L'industrie du génocide a transformé les GACACA en **un système d'escroquerie collective** réglemantée par des juges mercenaires, des huissiers de justice, des policiers et des autorités administratives et judiciaires du Rwanda.

A leur tour, ces autorités rwandaises, qui se sont constitués dans de véritables bandes de gangsters, s'organisent pour localiser des immeubles, des propriétés terriens appartenant à des Hutus innocents qui sont ensuite convoqués, jugés, condamnés et emprisonnés à l'issue de faux procès Gacaca. A l'aide des ventes aux enchères, ces autorités ont déjà ruiné des dizaines de milliers de familles Hutu.

Pour des familles ou des rwandais Hutus exilés à l'étranger, les tribunaux GACACA les condamnent systématiquement à perpétuité et vendent aux enchères immédiatement leurs maisons et propriétés terriens. Les acheteurs ne paient pas la valeur réelle des biens car l'objectif poursuivi par les autorités rwandaises est d'appauvrir les Hutus innocents en s'appropriant de leurs biens. L'argent provenant de la vente des maisons est distribué officiellement aux victimes Tutsis du génocide et officieusement les juges GACACA et les autorités locales se partagent un certain montant. Parfois, les juges GACACA inventent un faux dossier contre un riche propriétaire Hutu et l'invitent (par l'intermédiaire d'un ami) à se racheter à coup de millions de Francs rwandais. Lorsque des parents ont leurs enfants en Europe, ils deviennent de véritables vaches laitières pour les autorités administratives et judiciaires.

Pour faire prospérer l'industrie du génocide, les tribunaux GACACA ont subi une terrible **épuration ethnique**. En effet plus de 45.000 juges Gacaca élus par la population en 2002, ont été disqualifiés par les autorités rwandaises qui les ont tout simplement ajoutés sur les listes noires des présumés génocidaires Hutus. Après cette épuration ethnique, les tribunaux GACACA ont été à leur tour noyautés, contrôlés et paralysés par les agents de la DMI qui les administrent officieusement.

Ainsi, lorsqu'un Hutu honnête est acquitté par le tribunal de son lieu de résidence, les agents de la DMI, infiltrés dans le Service National des Juridictions GACACA (SNJG), s'arrangent pour déplacer les juges Gacaca d'une autre juridiction pour venir le condamner en intimidant ou en refusant d'écouter les témoins à décharge. A l'issue de plusieurs procès GACACA, des témoins à décharge ont été condamnés eux-mêmes à des peines de prison comprises entre 3 mois et 30 ans (*Voir le cas du commerçant Thomas KANYANGOGA de Kayonza, Kibungo dans la province de l'Est dont 9 témoins à décharge ont été emprisonnés et d'autres mis en fuite*). L'élection de ces personnes intègres a permis au Régime FPR d'identifier des Hutus honnêtes et connus pour leur intégrité morale afin de les neutraliser, de les assassiner ou les emprisonner arbitrairement.